Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 12-4-99 et de la publication le 1-4-99
Le Maire.

YERRES

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1999

DELIBERATION N° 99/03/497 a

OBJET : PROPRIETE CAILLEBOTTE :
Restauration du Kiosque : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commune, soucieuse de préserver son patrimoine historique et culturel, envisage de procéder à la restauration du kiosque de la Propriété Caillebotte,

CONSIDERANT que ces travaux, non compris la restauration de la Glacière, ont été estimés à 800 000 F H.T.,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (5 abstentions : Mr DESPREZ, Mr BOURDIN + pouvoir, Mme QUAINQUARD + pouvoir, 1 contre : Mr GAUTHIER),

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale de l'Environnement une subvention au taux maximum pour le financement des travaux de restauration du kiosque de la Propriété Caillebotte,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

12 AVR. 1999

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire